

Faculté de philosophie et lettres



MUSI3

Doctorat en philosophie et lettres (musicologie)

Gestion du programme

ARKE Département d'archéologie et d'histoire de l'art

Responsable académique :N.

Contact :Bernadette Vervaren

N.

Tél. 010474870

vervaren@arke.ucl.ac.be

Tél. 010474893

ricker@diam.ucl.ac.be

Objectif de la formation

La préparation de l'épreuve de doctorat comporte un travail de recherche personnel présentant une contribution scientifique originale.

Conditions d'admission

Le doctorat en philosophie et lettres (musicologie) est accessible aux porteurs :

- du grade académique de licencié (deux années d'études de deuxième cycle comportant la présentation d'un travail de fin d'études, le mémoire) correspondant à ces études, obtenu avec la mention de distinction au moins;
- d'un diplôme étranger dont la comparabilité avec le titre requis a été établie par l'organe facultaire compétent. Ce dernier fixe également les conditions d'accès à ce programme.

L'inscription au doctorat en Philosophie et Lettres est subordonnée à l'autorisation de s'inscrire au DEA, ce programme faisant partie intégrante de la formation doctorale.

Demande d'admission

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page Web : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>.

Le règlement facultaire du doctorat peut être obtenu au secrétariat de la Faculté de philosophie et lettres. Site : <http://www.fltr.ucl.ac.be/recherche/doctorat/default.htm>

Évaluation

L'examen final, qui intervient généralement après quatre à six ans, comprend la présentation et la défense publique d'une dissertation originale.